

Liste des effets à fournir par les familles des élèves internes

Prévoir chaque semaine, dans un sac, en complément de la tenue de ville portée par l'élève :

- 2 chemises ou 2 polos ou 2 pulls (suivant les saisons)
 - 2 pantalons
 - 1 vêtement de pluie ou blouson ou anorak (suivant les saisons)
 - 5 slips
 - 5 tee-shirts dont un pour le sport
 - 5 paires de chaussettes
 - 1 paire de pantoufles
 - 1 pyjama (ou plusieurs en cas d'énurésie)
 - 1 maillot de bain
 - 1 bonnet de bain
 - 3 mouchoirs ou davantage selon les besoins
- 1 trousse de toilette contenant un tube de dentifrice, une brosse à dents et son étui, une savonnette avec étui, un coupe-ongles ou une paire de ciseaux à ongles, un peigne ou une brosse, une bouteille de shampoing et une boîte de cotons-tiges.

Le reste du trousseau (draps de bain, serviettes, serviette de table) sera fourni à l'élève par l'établissement ainsi que toute la literie.

Les familles assureront, tout au long de l'année, l'entretien des vêtements personnels qu'elles mettront à la disposition de leurs enfants. Ceux-ci devront porter des tenues propres, en bon état, adaptées aux conditions météorologiques.